



AVIS A LA BATELLERIE ET AUX USAGERS DE LA SEVRE NIORTAISE

N° 2021-08
Du 06/04/2021

AVIS AUX USAGERS DE LA SEVRE NIORTAISE ET DE SES AFFLUENTS

Compte tenu de l'évolution des mesures générales pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prévue par le décret n°2021-384 du 2 avril 2021, **la navigation⁽¹⁾ est maintenue sur l'ensemble des voies navigables** de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autises, ainsi que sur le canal de Marans à la mer (dit « canal maritime ») et le passage à l'écluse du Brault, à l'exception du bief de Comporté qui reste fermé à la navigation jusqu'au 1^{er} mai 2021 inclus, en raison des travaux d'aménagement du port de Niort

⁽¹⁾ Il est rappelé que la pratique de loisir des activités nautiques, de plaisance et de plongée est autorisée dans les conditions suivantes :

- les points de départ et d'arrivée des activités doivent être compris dans un rayon maximal de 10 km du domicile, entre 6 h et 19 h, à l'exception de ceux prévus pour les motifs soumis à une attestation de déplacement dérogatoire ;
- interdiction de naviguer entre 19h et 6 h du matin, hormis :
 - ☛ pour un motif personnel impérieux soumis à validation préalable de l'IIBSN ;
 - ☛ pour participer à une mission d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
- pratique des activités par des sportifs professionnels et de haut niveau ;
- activités physiques et sportives pour des groupes scolaires, périscolaires et formation universitaire ;
- activités physiques et sportives encadrées à destination exclusive des personnes mineures ;
- activités physiques et sportives des personnes majeures, exception des sports collectifs et de combat.

NB : Il est également rappelé ce qui suit :

- ne pas débarquer ou s'amarrer dans le sas d'une écluse ;
- respecter les mesures de distanciation physique et d'hygiène ;
- le port du masque est obligatoire.

Pour la Présidente,
Le Directeur par intérim
Gilles CHOURÉ



La Présidente

Severine VACHON